

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 7 octobre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Claude MERDY a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absente excusée : Sophie OLHAGARAY.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 15 septembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai 2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 15 septembre 2021, relatif aux évaluations de transferts de charges ;

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021, tel que présenté en annexe ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à GUICHE, le 14 octobre 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON